

Moins de sollicitations

La Région propose des dispositifs en faveur de l'emploi en Poitou-Charentes. Le nombre de bénéficiaires a baissé de 22 % en 2009 (2 062 bénéficiaires contre 2 629 en 2008). Le montant total pour ces dispositifs est en baisse de 11 %. Il atteint un peu moins de 12 millions d'euros. Les porteurs de projets ont été un peu moins nombreux à solliciter les bourses régionales, sans doute en lien avec un contexte économique qui s'est encore aggravé en début d'année 2009. Les projets soutenus sont moins nombreux mais davantage soutenus. En effet, le montant moyen alloué par projet augmente de 15 % en 2009.

En 2009, la Région poursuit son soutien à l'emploi. Plus de 2 000 emplois et bourses tremplins ont été financés (tous dispositifs confondus). À travers ces dispositifs, la Région favorise la création d'entreprises et accompagne leur développement. Confrontée à différents plans sociaux sur les bassins industriels régionaux, la Région soutient plusieurs plates-formes de reconversion pour accompagner les personnes licenciées. Des actions de formation qualifiante ont été financées pour maintenir l'emploi et développer les compétences des salariés en période de sous-activité.

LA CRISE LIMITE LES PROJETS

Parmi tous les dispositifs locaux en faveur de l'emploi, les bourses (*encadré*) sont importantes (63 % des bénéficiaires et 42 % du montant total dédié à ces dispositifs). Après une phase ascendante de 2004 à 2006 du nombre de bourses et une stabilisation en 2007, la baisse constatée en 2008 se poursuit en 2009. Elle révèle la difficulté pour les porteurs de projet à structurer totalement leur plan de financement ou à s'engager dans une démarche entrepreneuriale dans un contexte économique défavorable (*tableau 1*).

En 2009, l'intervention régionale a permis le soutien significatif de porteurs de projet en situation de demandeur d'emploi avant la création (74 % contre 65 % en 2008), de porteurs de projet âgés de moins de 36 ans (50 % contre 55 % en 2008) et de porteurs de projets reconnus en situation de handicap (5 % comme en 2008).

La part des femmes parmi les porteurs de projets sollicitant l'aide augmente. Elle est de 37 %, contre 33 % en 2008. Cette hausse s'explique par la mise en place d'une bonification supplémentaire réservée aux femmes, depuis le 1^{er} avril 2009.

Le montant des bourses est fixé selon les besoins réels du porteur de projet. En 2009, le montant moyen par projet est en hausse de 15 %. Il est de 3 950 euros contre 3 447 euros en 2008 (tableau 2).

Fin 2007, ce dispositif a été prolongé sur une nouvelle période de 4 ans. Cette deuxième génération promeut davantage encore l'excellence environnementale et sociale.

Les dossiers ETE 2^e génération sont comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2008. La montée en charge du dispositif est immédiate d'où la très forte hausse constatée en 2008 (980 dossiers) comparé à 2007 (165 dossiers). En 2009, 626 dossiers ont été traités.

SOUTIEN À L'EMPLOI DANS L'ENVIRONNEMENT

Le dispositif « Emploi tremplin environnement » (encadré), mis en place dès 2005, est une aide attribuée à l'employeur pour la création ou la pérennisation de postes dans le secteur de l'environnement. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet construit sur une durée de trois ans. La majorité des dossiers de demande ont été déposés lors de l'année de lancement du dispositif (1 345 dossiers en 2005) (tableau 1).

Les dispositifs locaux en faveur de l'emploi (tableau 1)

	Nombre de bénéficiaires					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bourse régionale désir d'entreprendre (BRDE)	84	1 111	1 962	1 866	1 449	1 254
Bourse pour créateurs dans secteur Images (BRDI)	///	///	30	70	39	32
Emploi tremplin "jeunes diplômés"	///	///	2	8	5	4
Emploi tremplin associatif (ETA CAE)	///	230	282	303	46	96
Emploi tremplin environnement (ETE)	///	1 345	474	165	980	626
Tutorat tremplin bâtiment (Tutorat BTP)	82	43	73	95	110	50
Total	166	2 729	2 823	2 507	2 629	2 062

Source : Conseil régional

Les dispositifs locaux en faveur de l'emploi (tableau 2)

	Montant total (en euros)					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bourse régionale désir d'entreprendre (BRDE)	386 594	5 083 653	8 350 322	7 140 103	4 984 317	4 889 685
Bourse pour créateurs dans secteur Images (BRDI)	///	///	136 200	314 200	144 900	111 160
Emploi tremplin "jeunes diplômés"	///	///	7 752	59 519	38 300	32 000
Emploi tremplin associatif (ETA CAE)	///	5 755 858	4 705 937	7 090 882	946 850	1 502 264
Emploi tremplin environnement (ETE)	///	10 388 119	3 207 727	484 376	7 034 116	5 289 805
Tutorat tremplin bâtiment (Tutorat BTP)	73 800	77 400	130 500	171 000	197 370	88 200
Total	460 394	21 305 030	16 538 438	15 260 080	13 345 853	11 913 114

Source : Conseil régional



Les dispositifs et leurs objectifs

Les bourses régionales (98 % de BRDE et 2 % de BRDI)

Face aux difficultés d'emploi notamment chez les jeunes, la Région Poitou-Charentes a développé depuis juillet 2004, une politique « d'Emplois Tremplin » dont un des volets concerne le dispositif « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » (y c. BRDI pour les « créateurs dans le secteur des Images »). Ce dispositif a pour objectif de favoriser la création ou la reprise d'activité économique par des personnes âgées de 18 ans minimum et qui souhaitent créer leur propre emploi en créant ou en reprenant une activité en Poitou-Charentes.

Emplois tremplins environnement (ETE)

Le dispositif ETE vise plusieurs objectifs :

- soutenir les structures qui conduisent une politique environnementale et sociale de qualité ;
- développer des emplois pérennes dans des structures associatives, parapubliques ou publiques menant une action environnementale particulière en Poitou-Charentes (entretien des espaces naturels, valorisation des déchets, éducation à l'environnement, etc.) ;
- offrir la possibilité aux personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi ou aux personnes en situation de handicap d'obtenir un poste dans une structure œuvrant dans l'environnement, notamment par le soutien aux postes de travail dans les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- permettre une amélioration des pratiques au regard des exigences environnementales de la Région et aller vers une action de professionnalisation des emplois et une solvabilité des activités liées à l'environnement par la mise en place de projets de développement du secteur.

L'aide régionale à l'emploi est principalement dégressive afin d'accompagner les structures vers une réelle pérennisation des postes et développer l'emploi durable dans l'environnement. Dans cette perspective et pour développer plus encore l'excellence environnementale dans les structures soutenues, la Région a mis en place des formations, élaborées en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE) et l'Initiative régionale pour l'insertion et la solidarité (IRIS) des journées techniques thématiques, ayant pour objectifs d'apporter des compétences techniques et méthodologiques sur le thème choisi,

d'échanger de bonnes pratiques, mettre en réseau des acteurs sur un territoire ou autour de problématiques communes... des groupes de travail thématiques, animés par IRIS, sur les thèmes de l'Eco-construction, les Espaces naturels, la filière Textile et les DEEE.

Tutorat tremplin bâtiment (Tutorat BTP).

L'objectif du dispositif est de permettre aux jeunes, aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes de plus de 50 ans, d'acquérir une première expérience dans les métiers du bâtiment, de permettre aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de mieux accueillir les personnes qu'elles recrutent. Les bénéficiaires sont les entreprises du secteur du bâtiment ou des travaux publics de Poitou-Charentes ou des entreprises qui conduisent dans la région un chantier d'une durée minimum de 18 mois. L'aide régionale finance la mise en place d'un tutorat. Celui-ci doit s'exercer sur les six premiers mois d'un CDI ou d'un CDD de 18 mois au minimum.

Emploi tremplin « jeunes diplômés » (Eco industrie emploi jeunes diplômés)

L'objectif du dispositif est de permettre aux jeunes de trouver un emploi en région à l'issue de leur formation et de permettre aux entreprises de moins de 50 salariés de recruter des jeunes sur des postes d'encadrement. Les bénéficiaires sont les entreprises de moins de 50 salariés de tous secteurs et qui recrutent des jeunes diplômés sur des postes d'encadrement, l'emploi devant être maintenu pendant au minimum deux ans. Le jeune doit être titulaire d'un diplôme minimum de bac+2, habiter en Poitou-Charentes et être recruté sur un poste d'encadrement. Son contrat doit être un CDI, maintenu au moins deux ans.

Tremplin pour l'emploi associatif 2008-2010 (ETA CAE)

Les objectifs du dispositif sont, d'une part, le développement de l'emploi en faveur des jeunes (18 - 35 ans) et des travailleurs handicapés, d'autre part, le renforcement de la vie associative sur le territoire régional par la conduite de projets d'utilité sociale dans les secteurs de la culture, du sport, du lien social... Ces deux objectifs sont liés : il s'agit de créer (ou consolider) des emplois portés par des associations pour le développement de leurs projets.